



Le PACK Expat'CFE Senior

RÉTRAITE | PRÉVOYANCE | **SANTÉ** | ÉPARGNE

Avec **NOVALIS Mobilité** et la **CFE**,
votre santé est notre priorité

Offre
individuelle


Caisse des Français de l'Étranger
La Sécurité sociale des expatriés


NOVALIS
Mobilité

Groupe **Humanis**

Pour profiter d'un climat plus serein, découvrir de nouveaux horizons ou vous rapprocher de vos enfants, vous avez choisi de vivre votre retraite à l'étranger, sans pour autant perdre les avantages d'une couverture santé «à la française». Avec ses garanties spécialement adaptées aux situations des retraités expatriés, **Le PACK Expat'CFE Senior** vous permet de profiter de votre retraite en toute tranquillité.

→ Une couverture complète, pour partir l'esprit libre

Avec **Le PACK Expat'CFE Senior**, vous bénéficiez de la couverture Frais de santé de base de la Caisse des Français de l'Étranger (CFE) et complémentaire WELCARE, pour vous et votre famille. Vous êtes assuré dans votre pays d'expatriation et lors de vos déplacements de moins de trois mois en France.

→ Des garanties optimisées, pour vivre pleinement votre expatriation

Le PACK Expat'CFE Senior vous propose trois formules progressives qui s'adaptent à vos besoins spécifiques.

En plus des remboursements en santé indispensables, elles incluent un pack Prévention Senior Tropicque, qui prend en charge en partie :

- ◆ **les dépenses de santé des seniors***, tels que les vaccins non remboursés par la CFE, les médicaments et complément nutritionnels destinés à réduire les effets indésirables de la ménopause... ;
- ◆ **les produits de parapharmacie* associés à l'expatriation**, tels que répulsif anti-moustiques, écran total, pastille de désinfection de l'eau...

Et quelle que soit la formule retenue, vous disposez automatiquement d'une assistance spécifique 24h/24, 7j/7.

→ Des formalités allégées, pour vous simplifier le quotidien

En une seule adhésion, vous êtes couvert par la CFE et par WELCARE, sans qu'aucun questionnaire médical ne vous soit demandé**.

Vous êtes remboursé en une seule fois, dans la devise et sur le compte de votre choix. Les cotisations sont prélevées chaque trimestre sur un compte domicilié en France.

Important

Adhérer au **PACK Expat'CFE Senior** ne vous exempte pas de vos éventuelles obligations vis-à-vis du système de protection sociale local.

* Sur prescription médicale.

** Sauf en cas d'adhésion au contrat au-delà des trois mois qui suivent le départ du territoire français.



Formules Basic, Medium ou Optimum : faites votre choix

Vous recherchez une protection à moindre coût, adaptée aux conditions sanitaires ou aux dépenses médicales de votre pays d'expatriation ? Nos formules s'adaptent à vos besoins, il ne vous reste qu'à choisir.

Montant des remboursements versés par la CFE et WELCARE - Exercice 2012

Les frais engagés sont remboursés dans la limite du coût raisonnable et habituel. Le montant des prestations servies par WELCARE ne peut excéder les frais réellement engagés sous déduction des prestations versées par tout autre organisme de prévoyance ou de protection sociale.

GARANTIES	Formule Basic	Formule Medium	Formule Optimum
Hospitalisation			
Hospitalisation médicale et chirurgicale (1)	100 % de la BR CFE	200 % de la BR CFE	400 % de la BR CFE
Hospitalisation psychiatrique (2)	100 % de la BR CFE	100 % de la BR CFE	100 % de la BR CFE
Chambre particulière	40 € par jour	50 € par jour	60 € par jour
Lit d'accompagnement pour hospitalisation d'un enfant de moins de 16 ans	-	30 € par jour	45 € par jour
Forfait hospitalier en France	100 % des frais réels	100 % des frais réels	100 % des frais réels
Frais de transport d'urgence en ambulance	100 % de la BR CFE	200 % de la BR CFE	400 % de la BR CFE
Frais médicaux courants			
Consultation, visite d'un généraliste ou d'un spécialiste	100 % de la BR CFE	200 % de la BR CFE	400 % de la BR CFE
Frais d'analyse, radiologie, scanners			
Médicaments et vaccins prescrits			
Actes en série prescrits, dispensés par des auxiliaires médicaux (1)			
Actes de petite chirurgie			
Médecine alternative			
Chiropracteur, ostéopathe, homéopathe, acupuncteur (1)	100 % de la BR CFE	200 % de la BR CFE	400 % de la BR CFE
Appareillage			
Prothèses médicales (non dentaires) prescrites prises en charge ou non par la CFE (1)	200 € par prothèse	300 € par prothèse	500 € par prothèse
Optique			
Verres, montures et lentilles prises en charge par la CFE	150 € par an et par bénéficiaire	300 € par an et par bénéficiaire	450 € par an et par bénéficiaire
Lentilles prescrites non prises en charge par la CFE	-	100 € par an et par bénéficiaire	200 € par an et par bénéficiaire
Dentaire			
Soins dentaires	100 % de la BR CFE	200 % de la BR CFE	400 % de la BR CFE
Prothèses dentaires, y compris inlays, onlays, implants pris en charge ou non par la CFE (1)	750 € par an et par bénéficiaire	1 500 € par an et par bénéficiaire	2 000 € par an et par bénéficiaire
Orthodontie (3)	-	1 000 € par an et par bénéficiaire, renouvelable une fois	2 000 € par an et par bénéficiaire, renouvelable une fois
Maternité (4)	100 % de la BR CFE	200 % de la BR CFE	400 % de la BR CFE
Cures thermales			
Cures thermales en France (1)	-	150 € par an et par bénéficiaire	300 € par an et par bénéficiaire
Pack prévention*			
Frais de prévention	50 € par an et par bénéficiaire	50 € par an et par bénéficiaire	50 € par an et par bénéficiaire
Pack Prévention Senior Tropique	50 € par an et par bénéficiaire	100 € par an et par bénéficiaire	150 € par an et par bénéficiaire
Limite maximale par an et par bénéficiaire	100 000 €	200 000 €	300 000 €

* La liste des prestations prises en charge au titre du forfait Prévention est détaillée dans les dispositions générales du contrat.

BR : Base de remboursement de la CFE

(1) Accord préalable de l'assureur ou de la CFE nécessaire.

(2) Hospitalisation continue limitée à 30 jours.

(3) Traitement entrepris avant le 16^e anniversaire de l'enfant ayant droit.

(4) Les frais d'accouchement sont soumis à l'accord préalable de l'assureur ou de la CFE.

À noter

Quel que soit le coût des prestations de santé dans votre pays d'expatriation, la CFE vous indemnise toujours sur la base des tarifs et taux appliqués par la Sécurité sociale en France.



→ Une couverture complète, pour partir l'esprit libre

Quelle que soit la formule choisie, vous bénéficiez d'une garantie assistance incluse 7j/7 et 24h/24. Vous disposez :

- ◆ du rapatriement médical ;
- ◆ du rapatriement du corps en cas de décès ;
- ◆ de l'assistance en cas de maladie ou d'accident de l'un des enfants (mineur ou handicapé) resté en France ;
- ◆ d'informations et de conseils médicaux ;
- ◆ d'une assurance Responsabilité civile à l'étranger ;
- ◆ d'une avance de caution pénale ;
- ◆ d'un dédommagement en cas de détérioration ou de perte de bagage, de vol...

Exemple Medium

Vous consultez un **médecin généraliste**. Ses honoraires sont de **40 €**.

Vous avez choisi la **Formule Medium** qui prend en charge jusqu'à **200 % de la base de remboursement** de la CFE, soit 44 € (2 x 22 €), dans la limite des frais réels.

La totalité de votre dépense est remboursée :	15,40 € et 24,60 €	par la CFE (70 %) par WELCARE
-----------------------------------------------	-------------------------------------	----------------------------------

Bon à savoir :

Pour toutes vos dépenses de santé lors d'un passage en France (consultation, médicaments, analyses, hospitalisation...), vous êtes couvert par la CPAM d'Indre-et-Loire à Tours*.

La complémentaire santé WELCARE vient s'ajouter à cette couverture.

* Si vous êtes retraité du régime général.

Exemple Optimum

Sur prescription de votre ophtalmologue, vous vous équipez en **optique** (verres et monture) pour un montant total de **438 €**.

Vous avez souscrit la **Formule Optimum** dont le forfait rembourse vos dépenses jusqu'à **450 €** par personne et par an.

Le coût de vos lunettes est alors totalement pris en charge.

Coût raisonnable et habituel

Le niveau du remboursement s'entend dans la limite du coût "raisonnable et habituel". WELCARE a établi un référentiel précis des coûts selon le type de soins et le pays. Sur cette base, vos remboursements sont limités aux coûts "raisonnables et habituels" du pays dans lequel les soins sont dispensés, à qualité de prestation égale. Pour éviter de dépasser ces plafonds, n'hésitez pas à contacter WELCARE.

Accord préalable

Vous devez impérativement obtenir un accord préalable de WELCARE ou de la CFE pour les soins ci-dessous :

- hospitalisations médicales et chirurgicales ;
- honoraires de chirurgien ;
- frais d'accouchement ;
- prothèses dentaires et non dentaires ;
- actes en séries dispensés par des auxiliaires médicaux ;
- cures thermales ;
- consultations de chiropracteurs, ostéopathes, homéopathes et acupuncteurs.

Dans le cadre d'un traitement d'urgence pour lequel il n'a pu être demandé un accord préalable, vous devez joindre à votre demande de remboursement une prescription médicale détaillée par le prestataire de soins.

Elle comportera une description précise des soins ou des appareils nécessaires ainsi que leur justification médicale.

Si le délai est dépassé, la prescription médicale devra être renouvelée par le prestataire de soins.

La réponse du médecin-conseil vous sera envoyée dans un délai maximum de sept jours, éventuellement par fax ou e-mail, en cas d'urgence. Les ententes préalables sont établies pour des périodes maximales de six mois.

Toujours plus d'avantages avec Le PACK Expat'CFE Senior

- ◆ Des **forfaits conséquents** en dentaire et optique.
- ◆ Une **couverture complète**, base et complémentaire.
- ◆ Des **formules adaptées** à votre situation d'expatrié.
- ◆ Des **formalités administratives** réduites.
- ◆ Le **Tiers payant dans les établissements hospitaliers***.
- ◆ Des **remboursements rapides** dans la devise de votre choix.
- ◆ Un **Extranet** pour consulter vos décomptes en ligne, mettre à jour votre situation.

* sous réserve d'acceptation de la demande d'entente préalable

Vous avez des questions ? Nous sommes à votre disposition

Délégation internationale
93 rue Marceau • 93187 Montreuil Cedex
Tél. : 33 (0)1 44 89 56 00
E-mail : lepack@cfe-novalismobilite.com
www.lepack.fr



Autour du PACK Expat'CFE Senior, trois spécialistes de l'expatriation mettent leur savoir-faire à votre service.

◆ **La Caisse des Français de l'Étranger (CFE)**

Caisse de Sécurité sociale spécialement créée pour les Français résidant à l'étranger, la CFE couvre près de 200 000 familles françaises dans plus de 207 pays à travers le monde.

www.cfe.fr

◆ **WELCARE**

Assureur et gestionnaire de votre contrat, WELCARE est votre interlocuteur pour toutes vos questions d'ordre administratif et vos remboursements.

www.welcare.fr

◆ **Humanis**

Acteur majeur de la protection sociale en France, Humanis accompagne de son expertise les expatriés partout dans le monde.

www.humanis.com

Ce produit vous est proposé par TAITBOUT PLURIEL, société de courtage d'assurance et de prestations de services, RCS Paris 397 708 520, référencée à l'ORIAS sous le n° 07002764 (www.orias.fr), dont le siège social est situé 7 rue de Magdebourg - 75116 Paris.

Le PACK Expat'CFE Senior en pratique

→ Qui peut souscrire ?

Le **PACK Expat'CFE Senior** est fait pour vous si :

- ◆ vous êtes de nationalité française ou ressortissant d'un état appartenant à l'Espace Économique Européen, sous réserve d'avoir été affilié à un régime français de Sécurité sociale avant l'expatriation ;
- ◆ la(les) retraite(s) dont vous êtes titulaire auprès d'un ou de plusieurs régimes de base français, a(ont) été calculée(s) avec, au total, un minimum de 20 trimestres ;
- ◆ vous n'exercez aucune activité professionnelle ;
- ◆ votre lieu de résidence est à l'étranger ou dans les Territoires d'Outre-mer ;
- ◆ vous êtes âgé de moins de 75 ans à la date d'effet du contrat.

Avec **Le PACK Expat'CFE Senior**, vous pouvez également couvrir votre famille (conjoint, concubin et partenaire lié par un PACS, et enfant(s) à charge).

→ À quel moment souscrire ?

Votre adhésion peut avoir lieu, au choix :

- ◆ si vous quittez la France prochainement : à partir de la date de votre transfert de résidence à l'étranger et dès la liquidation de votre pension de vieillesse d'un régime de base ;
- ◆ si vous êtes déjà à l'étranger : au plus tard deux ans après la date d'effet ou de notification de votre retraite de base française.

L'adhésion prendra effet au premier jour du mois qui suit la réception du dossier.

→ Quand prennent effet les garanties ?

Immédiatement si votre adhésion au **PACK Expat'CFE Senior** prend le relais d'une garantie en cours et si vous adhérez dans les trois mois suivant votre départ de France.

Dans le cas contraire, vous devez nous retourner un questionnaire médical complété et un délai de carence de six mois est appliqué.

Les frais résultant d'un accident sont pris en charge à la date d'effet du contrat.

NOVALIS Mobilité regroupe les solutions à l'international du groupe Humanis.

Les garanties Frais de soins de santé sont proposées par TAITBOUT PLURIEL, société de courtage d'assurance et de prestations de services - RCS Paris 397 708 520 - référencée à l'ORIAS sous le n° 07002764 (www.orias.fr), dont le siège social est 7 rue de Magdebourg - 75116 Paris, et assurées et gérées (à l'exception de la garantie d'assistance) par WELCARE, SA au capital de 7 500 000 €, régie par le Code des assurances, dont le siège social est 139/147 rue Paul Vaillant couturier - 92240 Malakoff - RCS Nanterre 344 841 309.
La garantie Assistance est assurée par MONDIAL ASSISTANCE INTERNATIONAL SAS, dont le siège social est 54 rue de Londres - 75008 Paris - RCS Paris 490 381 753.

CFE, organisme de Sécurité sociale - Siège social : BP 100 - 77950 Rubelles